



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 1^{er} mai 2018 à 19 h 01 au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

ÉTAIENT présents : Mesdames les conseillères, Francine Marcoux, Sandra Dicaire et Janie Vallée ainsi que messieurs les conseillers Jean Laniel, Clément Larocque et Jean-Claude Larocque.

ÉTAIT également présente : Madame Anik Morin, directrice générale.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum la séance débute à 19 h sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Séance ordinaire du 3 avril 2018.
4. Gestion financière et administrative
 - 4.1 Adoption des comptes de la période;
 - 4.2 Adoption des états financiers du mois de mars 2018;
 - 4.3 Contribution à la Croix-Rouge canadienne 2018-2019;
 - 4.4 Emploi étudiants – Comité de sélection;
 - 4.5 Appel de projets dans le cadre du PIQM-MADA;
 - 4.6 Achat de fleurs – Saison 2018.
5. Voirie
 - 5.1 Balayage des rues;
 - 5.2 Contrat de service avec le MTMDET concernant le balayage de la route 309 – Délégation de signature;
 - 5.3 Embauche contractuelle en voirie.
6. Loisirs
 - 6.1 FestivÉté;
 - 6.2 Achat d'une machine à maïs soufflé et d'une à barbe à papa.
7. Hygiène du milieu
 - 7.1 Location de toilettes chimiques.
8. Correspondance
9. Varia
10. Période de questions
11. Fermeture de la séance

18-05-85

POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 1^{er} MAI 2018

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

18-05-86

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
3 AVRIL 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal du 3 avril 2018, au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

18-05-87

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 18-04 DES COMPTES
PAYÉS ET À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois d'avril 2018 dressé par la directrice générale, portant le numéro 18-04 totalisant une somme de **81 302,58 \$** et répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer :	22 663,49 \$
- Déboursés par chèque :	8 557,86 \$
- Déboursés par prélèvement :	13 922,23 \$
- Salaires :	36 159,00 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes.

Adoptée à l'unanimité.

18-05-88

POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2018

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} au 31 mars 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Janie Vallée

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois de mars 2018 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

18-05-89

CONTRIBUTION À LA CROIX-ROUGE CANADIENNE 2018-2019

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 16-05-117, la municipalité a signé un protocole d'entente avec la Croix-Rouge pour l'organisation des services aux sinistrés dans notre plan de sécurité civile municipale;

ATTENDU QUE la contribution annuelle demandée pour 2018 est de 160,00 \$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil octroie une contribution de 160,00 \$ à la Croix- Rouge tel que stipulé au protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité.

18-05-90

EMPLOI ÉTUDIANTS – COMITÉ DE SÉLECTION

ATTENDU la résolution numéro 18-01-06 concernant la demande de subvention faite à Emploi d'été Canada pour l'embauche de deux (2) étudiants pour la période estivale 2018;

ATTENDU QU'Emploi d'été Canada a accepté notre demande pour l'embauche de deux étudiants(es);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE les personnes suivantes forment le comité de sélection pour l'embauche des étudiants(es) : 1 conseiller du comité d'administration, monsieur Jean Laniel, la directrice générale madame Anik Morin ainsi que le responsable en voirie, monsieur Gaston Donovan;

DE PLUS, ce comité est autorisé à effectuer des entrevues et de faire l'embauche des deux étudiants(es) pour la période estivale 2018 soit 320 heures entre le 26 juin et le 24 août 2018, chacun au taux horaire de 12,00 \$.

Adoptée à l'unanimité.

18-05-91

APPEL DE PROJETS DANS LE CADRE DU PIQM-MADA (PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂNÉS)

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et le Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille (SA-MF) ont mis en place le PIQM-MADA qui vise à :

- soutenir financièrement les municipalités ayant adopté une politique des aînés et son plan d'action MADA;
- appuyer la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés et ayant pour but d'améliorer la qualité de vie des aînés et, par le fait même, de favoriser le vieillissement actif au sein de leur communauté.

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois souhaite présenter une demande d'appui financier au MAMOT et SA-MF pour un projet de construction d'un chapiteau permanent extérieur connexe aux aires de jeux pour aînés qui permettra également la tenue d'activité intergénérationnel, situées sur le terrain de la Municipalité au 121, chemin du Pont-de-Bois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal autorisent la demande de soutien financier dans le cadre du PIQM-MADA;

ET QUE les membres du conseil municipal s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

ET QUE les membres du conseil autorisent madame Anik Morin, directrice générale, à agir comme mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la municipalité de Val-des-Bois.

Adoptée à l'unanimité.

18-05-92

ACHAT DE FLEURS – SAISON 2018

ATTENDU QUE le conseil municipal désire installer des fleurs le long de la route 309, dans le parc municipal et dans les plates-bandes municipales afin d'égayer notre Municipalité;

ATTENDU la soumission pour 30 paniers de fleurs reçue des serres Jomélico au montant de 1 350,00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE des fleurs annuelles seront également installées dans le parc municipal et au Centre communautaire;

ATTENDU QUE de la terre, des copeaux de cèdre et du fertilisant seront nécessaires;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission des serres Jomélico pour les paniers de fleurs et décrète une dépense maximale de 3 000,00 \$ pour l'achat des fleurs et autres items afin d'égayer les terrains municipaux et la route 309.

Adoptée à l'unanimité.

18-05-93

BALAYAGE DES RUES

ATTENDU QUE ce conseil désire faire effectuer le balayage des routes pavées de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux soumissions;

ATTENDU QUE Stéphane Lajeunesse, entrepreneur, exécuterait les travaux pour la somme de 3 000,00 \$ plus taxes applicables;

ATTENDU QUE le coût de cet entretien a été prévu au budget annuel;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Janie Vallée

ET RÉSOLU QUE ce conseil retienne les services de Stéphane Lajeunesse, entrepreneur, afin d'effectuer le balayage des routes pavées de la Municipalité au coût de 3 000,00 \$ plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

18-05-94

CONTRAT DE SERVICE AVEC LE MTMDET CONCERNANT LE BALAYAGE DE LA ROUTE 309 – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

ATTENDU la proposition de contrat reçu du Ministère des Transports de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) pour le balayage de la route 309 dans le secteur urbain;

ATTENDU QUE le MTMDET offre 1 819,04 \$ pour le balayage de la route 309 sur 6,22 km;

ATTENDU QUE ledit contrat fait partie intégrante de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois, le contrat de service du MTMDET relatif au balayage de la route 309 dans le secteur urbain de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

18-05-95

EMBAUCHE CONTRACTUELLE EN VOIRIE

ATTENDU QUE le conseil municipal désire embaucher M. Gaston Donovan à titre de responsable des travaux publics;

ATTENDU QUE le contrat d'embauche temporaire fait partie de la présente résolution comme s'il y était au long reproduit;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat d'embauche temporaire avec monsieur Donovan pour la période du 25 avril au 27 juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité.

18-05-96

FESTIVÉTÉ

ATTENDU QUE les municipalités de Val-des-Bois et de Bowman, via l'entremise du Service des loisirs et de la culture, désirent organiser une grande fête d'été pour une 2^e édition;

ATTENDU QU'un budget est nécessaire à l'organisation d'une telle activité;

ATTENDU QUE les revenus de la vente des billets d'accès devraient rembourser le coût d'organisation;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles au budget courant pour les activités de loisirs;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Janie Vallée

ET RÉSOLU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière et la responsable du service des loisirs et de la culture, soient autorisées à encourir des frais maximaux de 10 000,00 \$ pour l'organisation du FestivÉté 2018;

ET QUE, suite aux festivités, 50 % de la dépense nette soit facturée à la municipalité de Bowman.

Adoptée à l'unanimité.

18-05-97

ACHAT D'UNE MACHINE À MAÏS SOUFLÉ ET D'UNE À BARBE À PAPA

ATTENDU QUE le service de loisir désire acquérir une machine à maïs soufflé et d'une à barbe à papa pour utilisation lors des diverses activités organisées par le service;

ATTENDU QUE le coût d'achat des équipements s'élève à 1 800,00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE le C.A. du Comité des loisirs offres un don à la Municipalité équivalent au coût d'achat des machines;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE la responsable du service des loisirs et de la culture, soient autorisées à procéder à l'achat des dites machines pour une dépense maximale de 1 800,00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

18-05-98

LOCATION DE TOILETTES CHIMIQUES

ATTENDU QUE ce conseil désire installer deux toilettes chimiques au parc municipal, une au débarcadère de la rivière du Lièvre et une au débarcadère du Lac de l'Argile pour la période estivale 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé deux soumissions pour la location de quatre (4) toilettes chimiques :

FOURNISSEUR	PRIX
- Gascon Équipements	180,00 \$ chaque / mois
- Les Pompages DM	N/A

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission de la compagnie Gascon Équipements au montant de 200,00 \$ plus les taxes applicables par toilette par mois pour trois (3) toilettes chimiques pour la période du 18 mai au 12 octobre 2018 et d'une toilette chimiques pour la période du 22 juin au 14 septembre 2018 au coût de 225,00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

18-05-99

LEVÉE DE LA SÉANCE (19 h 20)

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Roland Montpetit, maire

.....
Anik Morin, directrice générale

Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.